

les migrations internationales

Problèmes de mesure, évolutions récentes et efficacité des politiques

Séminaire de Calabre (8-10 septembre 1986)



NUMERO 3

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

AIDELF

L'IMMIGRATION ÉTRANGÈRE EN BELGIQUE : ÉTUDE PAR NATIONALITÉ

Christine WATTELAR
(Université catholique de Louvain, Belgique)

AVANT-PROPOS

La Belgique, de par sa situation géographique et son histoire, s'est souvent trouvée au cœur de vastes mouvements migratoires (Le recensement de 1981 dénombrait près de 900 000 étrangers en Belgique, soit près de 9 % de la population résidante. Nous ne rappellerons pas ici les circonstances des migrations internationales qu'elle a connues depuis la guerre, ni la politique (ou l'absence de politique) que l'Etat belge a menée pour inciter — ou au contraire freiner — les échanges migratoires avec l'extérieur. Nous renvoyons le lecteur aux deux communications de ce Colloque, qui traitent de ce sujet avec plus de détails et beaucoup mieux que nous ne pourrions le faire nous-mêmes (cfr. J.P. Grimmeau d'une part et A. Bastenier et F. Dassetto d'autre part).

Notre propos se limitera à l'examen de la *mesure* de la réalité migratoire dans un pays où les statistiques dans ce domaine sont continues (annuelles) et supposées exhaustives, et ce, dans un contexte de grande mobilité internationale.

En Belgique, en effet, tout citoyen qui réside de façon prolongée dans une commune est obligé de s'inscrire, en cette qualité, dans le *registre de population* tenu par cette circonscription et de signaler tout changement ultérieur de domicile. Ces statistiques administratives permettent théoriquement de suivre, année par année, l'évolution des *flux* migratoires, internes comme externes : ces derniers étant décomposés selon la nationalité des migrants.

Une réserve doit être immédiatement émise quant à la réelle précision de ces données car, si les «entrées» où les inscriptions au registre de la commune de résidence sont relativement bien enregistrées, les «sorties» ou radiation de ce registre le sont beaucoup moins. En effet, les déplacements pour «destinations inconnues» représentent de 15 à 20 % des changements de résidence déclarés en direction de l'étranger. Par ailleurs, ce n'est que tout récemment que le pays dispose, grâce à l'information généralisée du registre de population des premiers éléments de ventilation annuelle des migrations selon l'âge des migrants et ce sans distinction de la nationalité de référence.

Sachant que, comme d'autres pays industrialisés, la Belgique a connu plusieurs phases migratoires — immigration de travailleurs prévus pour être temporaires dans l'immédiat après-guerre; regroupement familial facilité dès les années 60, frein à l'immigration après 1974 et actuel équilibre migratoire avec un solde avoisinant zéro pour les étrangers — il nous a paru intéressant d'essayer de visualiser ces tendances à l'aide de diverses sources officielles et de tester la sensibilité de ces données appelées à refléter un phénomène par essence extrêmement plastique et mouvant.

En effet, avant d'essayer d'évaluer l'impact d'une politique migratoire, quelle qu'elle soit, il est nécessaire de se munir d'appareils de mesure adéquats et suffisamment sensibles. *L'analyse chronologique* des séries statistiques peut paraître suffisante à cet égard. Elle doit toutefois être menée avec grande finesse sous peine de tronquer la réalité sous-jacente. Nous aurons l'occasion d'y revenir. Par ailleurs, *l'analyse indirecte* des migrations — ou plutôt des soldes migratoires — au travers des recensements successifs ne donne qu'une image résiduelle de la mobilité réelle au cours d'une période intercensitaire. Enfin, *l'examen des pyramides par âges* des étrangers résidant sur le territoire ne procure qu'un reflet instantané et figé d'un phénomène antérieur, par essence dynamique.

Nous nous proposons donc de tester, du moins *graphiquement* à ce stade-ci, la sensibilité de ces diverses sources et leur aptitude à rendre compte de l'élasticité ou de la plasticité des migrations internationales, qu'elles soient provoquées par des politiques d'accueil délibérées ou un simple contexte économique général. L'essentiel, en effet, est de s'assurer que les données administratives classiques rendent compte, à un premier stade de l'ampleur du phénomène et surtout de ses brusques variations. Dans ce but, nous porterons surtout notre attention sur *l'immigration des étrangers*, qui a connu plusieurs phases depuis l'après-guerre et même des retournements de tendances, tandis que les émigrations sont restées extraordinairement régulières. Par ailleurs, comme signalé plus haut, les «entrées» sont mieux enregistrées que les «sorties».

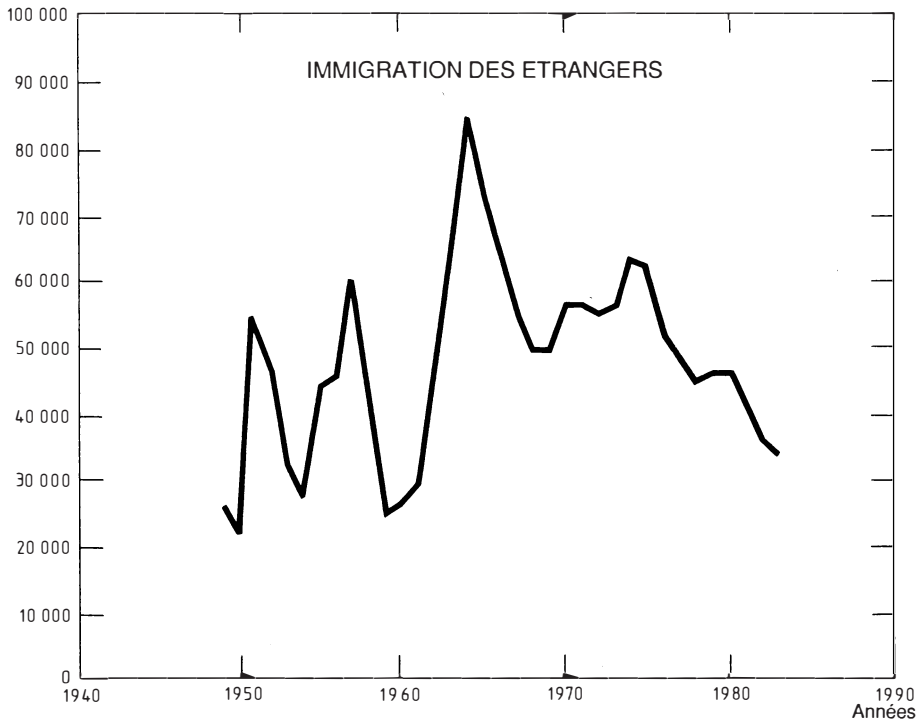
Nous examinerons, dans un premier temps, l'évolution des simples chiffres absolus des flux migratoires annuels, en les décomposant toutefois *selon la nationalité* des immigrants. Dans un deuxième temps, nous comparerons les recensements établis depuis la guerre, en mettant également l'accent sur les pyramides par âge des différentes nationalités de référence. Nous terminerons notre tour d'horizon par l'examen de la taille des ménages étrangers, données recueillies également dans les recensements.

I. L'ANALYSE DES VAGUES D'IMMIGRATION AU TRAVERS DES FLUX MIGRATOIRES ANNUELS (NOMBRES ABSOLUS)

Le graphique 1, qui reprend la tendance générale (toutes nationalités confondues) de l'immigration des étrangers de 1949 à 1983, traduit effectivement la grande variabilité du phénomène et suit une courbe en dents de scies dont les pics les plus importants se situent aux années 1951, 1964 et 1974. Le mouvement général oscille autour d'une moyenne annuelle de 40 000 entrées par an.

Derrière ces sommets, se cachent, en fait, plusieurs vagues d'intensité différente selon la nationalité des migrants (voir les figures du graphique 2). Les pics de 1951 et 1957 sont essentiellement dus à l'immigration des Italiens (respectivement 38 000 et 22 000 personnes) et, dans une plus faible mesure, à celle des Espagnols en 1957 (5 700 personnes). Le sommet de 1964 découle d'un contexte plus général et touche plusieurs nationalités (les Espagnols avec 18 600 immigrants, les Maghrébins avec plus de 10 000 personnes, les Turcs avec 9 600 ressortissants et encore les Italiens avec 11 400 immigrants). Enfin, les années 1974-1975 touchent pratiquement toutes les nationalités et marquent en fait la régularisation des clandestins souhaitant rester en Belgique.

Ce qui frappe le plus, à l'examen des courbes par nationalité, c'est la diversité des situations. Les pays limitrophes se distinguent évidemment des pays lointains et les

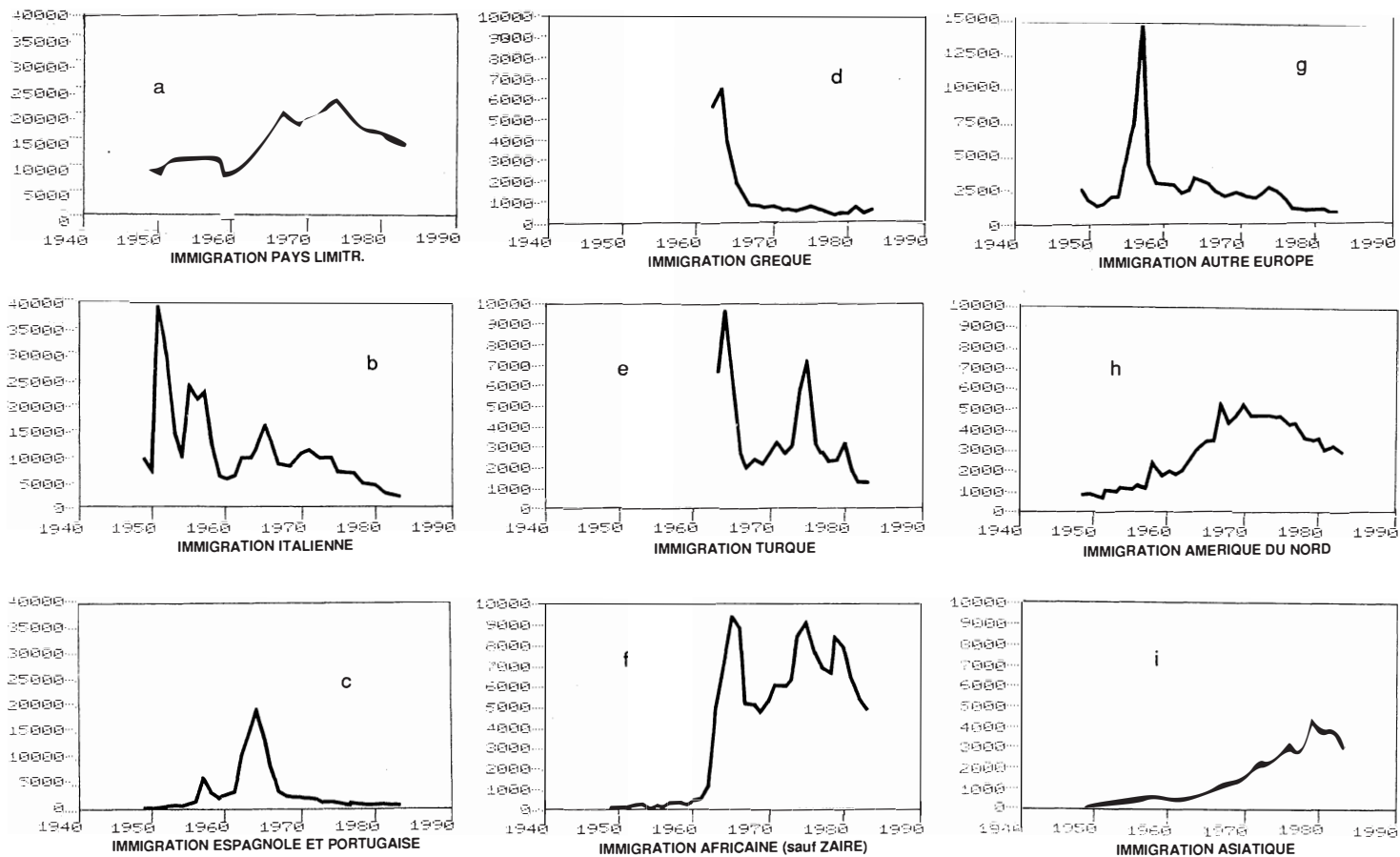


Graphique 1. — Evolution des flux migratoires de 1949 à 1983

ressortissants du Marché Commun bénéficient, on le sait, de conditions migratoires différentes de celles des autres migrants. Mais c'est surtout la présence ou l'absence de dents de scie dans les autres. On peut y voir *trois types de comportement* : 1) un brusque mouvement migratoire sans lendemain; 2) une vague soutenue et prolongée d'immigration; 3) des flux en cascade se répétant avec une intensité légèrement amortie.

Nous classerions dans le premier type, la migration temporaire des Grecs au début des années 60 et le brusque afflux des Hongrois (classés dans les « autres pays d'Europe ») en 1957; l'immigration des Grecs étant une immigration temporaire de main-d'œuvre, donc une immigration purement économique et l'accueil des Hongrois étant évidemment d'ordre politique. Le deuxième type de graphique (vague soutenue d'immigration prolongée) caractérise la migration des Italiens, migration ancienne et migration familiale, ainsi que celle des pays limitrophes. Enfin, les dents de scie et les vagues répétitives de migration sont la caractéristique des pays de nouvelle immigration (la Turquie et le Maghreb) où un appel de main-d'œuvre temporaire fut d'abord lancé, suivi d'une politique plus ou moins explicite de rassemblement familial et de reconnaissance de clandestins.

Ces illustrations très rapides, qui supposent toutefois une collecte régulière et précise des flux annuels des migrations internationales, montrent bien les amplitudes modulations possibles du phénomène et surtout ses diverses facettes selon les



Graphique 2. — L'immigration étrangère de 1949 à 1983, selon quelques nationalités de migrants

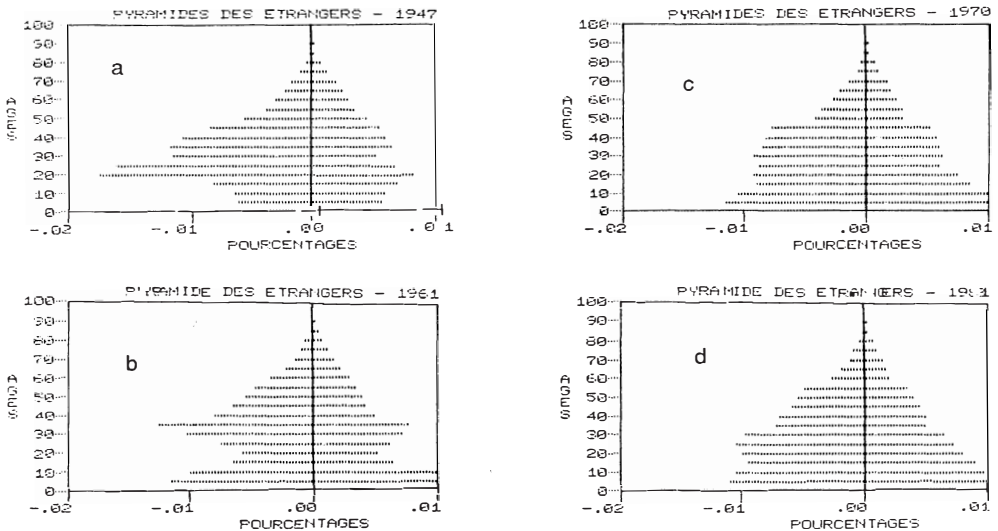
nationalités. La chronologie des événements est bien rendue mais la nature de l'immigration (politique, économique ou familiale) est peut-être plus délicate à interpréter par ce type de données. Penchons-nous sur les recensements pour en tirer un autre éclairage.

II. L'ANALYSE DES PYRAMIDES PAR ÂGE DES RÉSIDENTS ÉTRANGERS (DONNÉES DE RECENSEMENT)

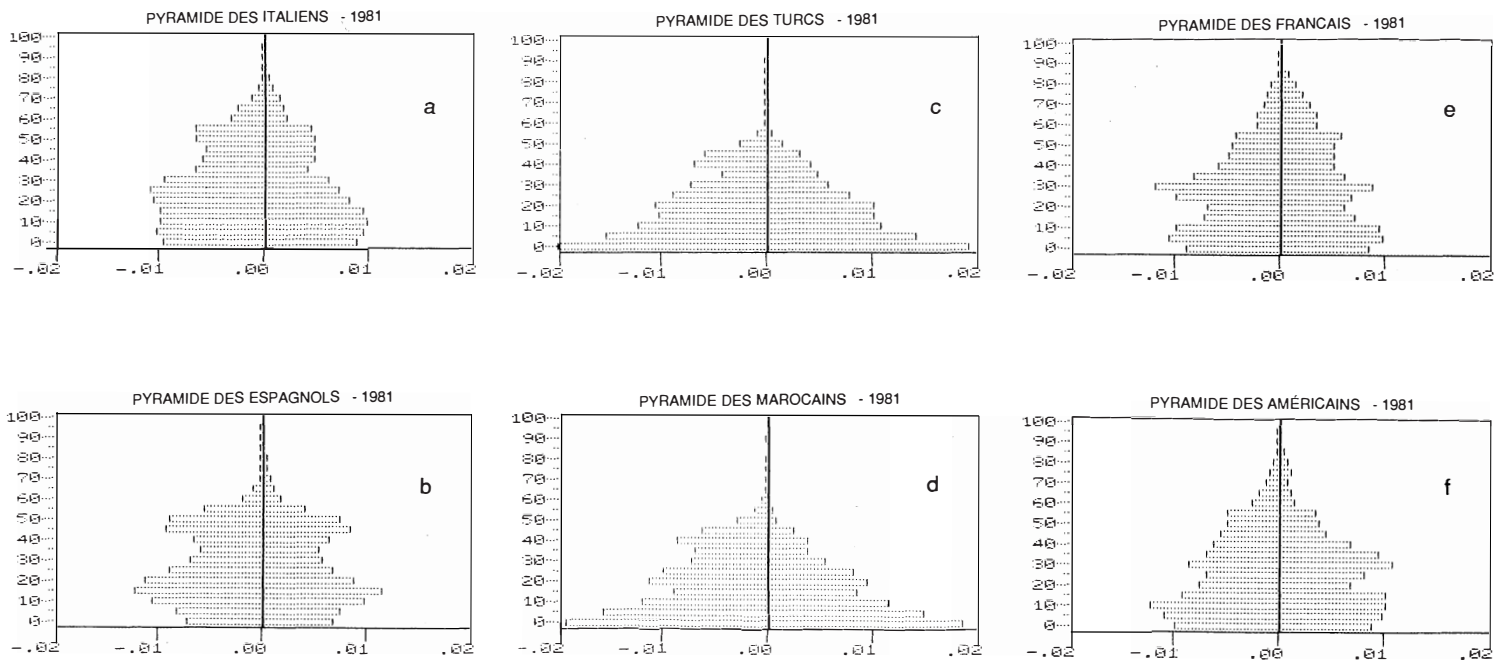
1. Pyramides toutes nationalités confondues

La comparaison des pyramides établies aux deux recensements qui suivirent la guerre (1947 et 1961), et ramenées délibérément à une même échelle, sont déjà très parlantes quant au caractère temporaire ou durable de la migration des années de la reconstruction (voir figures du graphique 3). En effet, à l'aube des années 60, la pyramide par âge des ressortissants étrangers dispose déjà une base relativement fournie d'enfants de moins de 15 ans, base pratiquement inexistante en 1947, et montre un moindre déséquilibre des sexes aux âges adultes. *Les années 50 avaient donc déjà été propices à l'immigration familiale.*

Les pyramides plus récentes (1970 et 1981) sont encore plus régulières et mieux équilibrées selon le sexe. Ce qu'il faut surtout souligner ici est la *surprenante ressemblance* ce ces deux dernières pyramides ramenées à une même échelle. La pyramide de 1981 diffère très peu de celle établie dix ans plus tôt et ce n'est toutefois qu'au début des années 80 (ou peut-être à la fin des années 70) que l'opinion publique s'émeut de la présence



Graphique 3. — Pyramides par âge, toutes nationalités confondues, 1947-1981.



Graphique 4. — Pyramides par âge pour quelques nationalités en 1981

importante de familles étrangères complètes, au potentiel démographique très dynamique (4 enfants en moyenne par femme), et ce, dans une période de déclin régulier de la fécondité autochtone.

Or, si l'on examine bien la situation de 1970, le rassemblement familial des Etrangers était déjà du même ordre de grandeur. Mais un fait nouveau est apparu durant la décennie 70, à savoir le départ d'un certain nombre de ressortissants de l'Europe méditerranéenne (Italie, Grèce et Espagne) et l'arrivée massive de familles de nouveaux migrants en provenance également de la Méditerranée (les Turcs et les Maghrébins, en majorité des Marocains) familles moins adaptées que les précédentes au mode de vie de l'Europe Occidentale et donc moins bien acceptées par la population locale.

Cet exemple montre bien que le phénomène migratoire — et sa perception par le public — n'est pas seulement une question de nombre mais surtout un problème culturel dépassant largement les données statistiques. Son interprétation relève du domaine qualitatif et les réactions passionnelles qu'elle entraîne parfois pourraient d'ailleurs être tempérées par une meilleure connaissance des facteurs humains et sociétaux qui la sous-tendent.

2. Les pyramides par âge selon les nationalités

Le recensement de 1981 permet d'établir les pyramides par âge des étrangers selon leur nationalité. Nous ne reprendrons ici que quelques exemples pour les ressortissants les plus nombreux (voir figures du graphique 4). On retrouve plusieurs types de configuration, qui se distinguent soit par le degré d'ancienneté de la migration (les Italiens d'une part, les Turcs et Marocains de l'autre); soit par la distance du pays d'origine (la France ou les Etats-Unis par exemple); soit encore par le caractère plus ou moins accidenté des phases migratoires antérieures (par exemple l'Espagne).

Les pyramides des étrangers, qui ont effectué une immigration récente et de longue distance, ne montrent *aucun vieillissement* au sommet, *contrairement* à celles des ressortissants des pays voisins ou *d'immigration ancienne*. Leur base est proportionnellement plus large que celle des pays européens du fait de la fécondité encore fort élevée dans ces populations.

Il est à signaler par ailleurs, que les colonies, composées d'un fort pourcentage d'immigrants travaillant dans les services ou les emplois qualifiés, offrent un profil par âge moins équilibré qu'on ne pourrait s'y attendre. On peut percevoir une sur-représentation des effectifs féminins aux âges actifs, entre 30 et 45 ans dans la pyramide des citoyens américains par exemple; la pyramide des Français accuse par contre une sur-représentation masculine entre 25 et 35 ans. Certains pays de provenance, dont les ressortissants sont en majorité des étudiants, peuvent montrer des déséquilibres encore plus grands en terme de structure par âge et sexe (le Zaïre par exemple, non représenté ici en raison de son plus faible effectif total).

La question qui se pose alors est celle de connaître la véritable composition des ménages selon la nationalité de leurs membres. L'équilibre (ou le déséquilibre) d'une pyramide par âge n'est pas forcément la preuve de l'existence de familles réellement constituées. Il peut se cacher derrière une apparence de «normalité numérique», une

situation beaucoup plus complexe, au sein de laquelle gravite une multitude de cas particuliers. Les étrangers sont parfois fort isolés, vivants seuls, ou par contre, hébergés dans des familles belges.

Un survol rapide de la statistique des ménages va peut-être nous donner quelques éléments de réponse.

III. L'ANALYSE DE LA TAILLE DES MÉNAGES SELON LA NATIONALITÉ (RECENSEMENT)

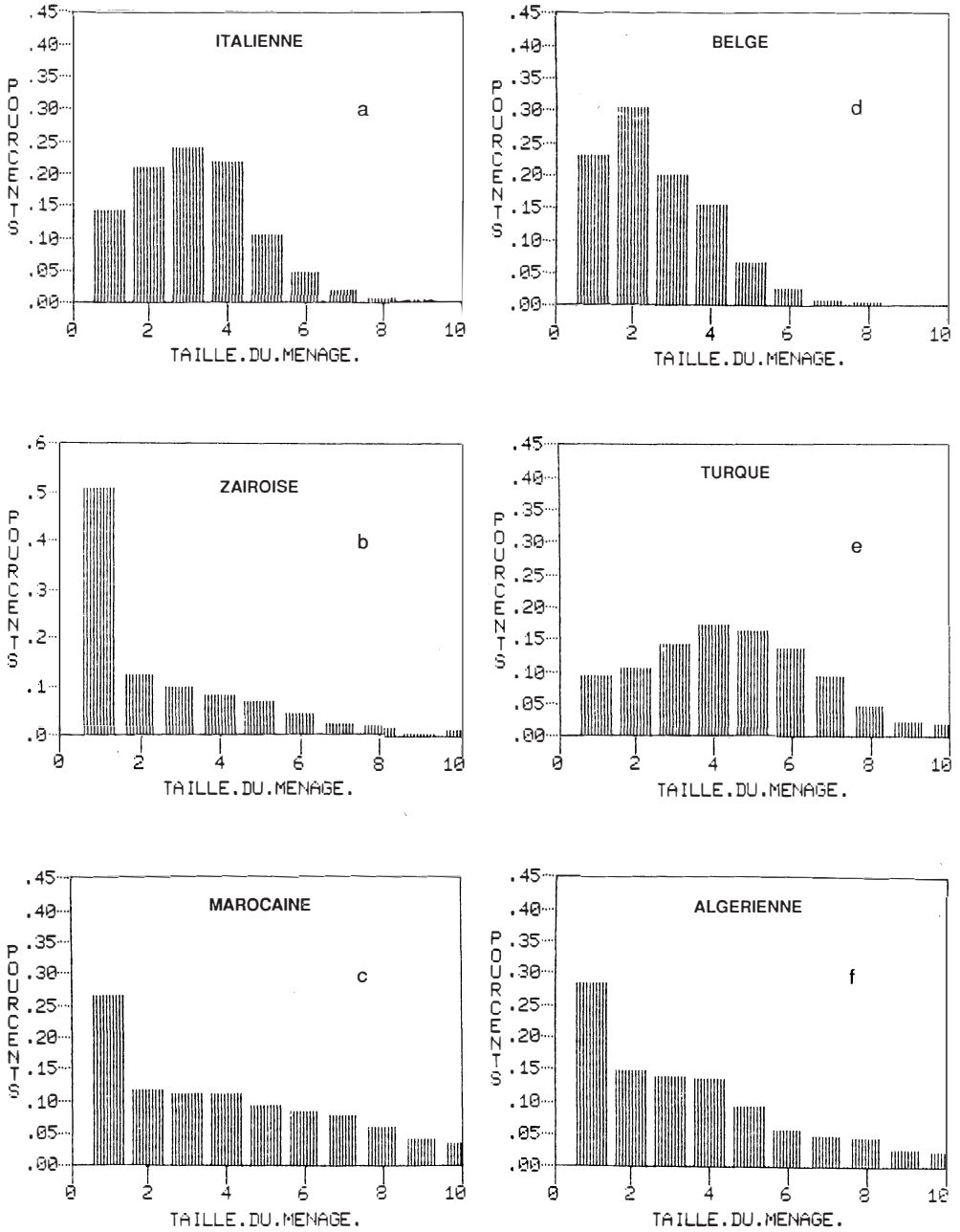
A l'heure actuelle, les données individuelles du recensement de 1981 ne sont malheureusement pas entièrement disponibles. Il ne nous est donc pas encore possible de coupler des variables aussi intéressantes que la profession, la durée de présence en Belgique, l'âge et la nationalité des résidents. Par contre, certains éléments collectés sur les feuilles de ménage sont publiés depuis un certain temps. On peut étudier notamment la distribution de la taille des ménages en fonction de la nationalité de la personne de référence (chef de ménage). Le graphique 5 reproduit quelques-uns de ces histogrammes.

On y retrouve bien, pour les ressortissants établis depuis longtemps en Belgique (les Italiens notamment), une distribution de la taille des ménages assez proche de celle des Belges, avec toutefois une taille moyenne un peu plus élevée (plus proche de 3 personnes en moyenne que de 2). Par contre, contrairement à l'opinion généralement émise, les étrangers provenant de vagues migratoires beaucoup plus récentes, *ne vivent pas nécessairement en famille*. Le cas des Marocains et des Algériens est significatif à cet égard, puisque plus de 25 % de ces ressortissants vivent isolés (ménage d'une personne). Les Turcs, par contre, se concentrent effectivement dans des ménages d'une taille moyenne de 4 personnes. Les citoyens du Zaïre vivent, quant à eux, à raison de plus de 50 % en ménage isolé : il faut se rappeler ici de la part importante que les étudiants représentent parmi eux.

Ces exemples illustrent bien la complexité du phénomène et la nécessité absolue d'éviter toute généralisation hâtive. Mettre tous les étrangers à la même enseigne est évidemment une erreur, mais une utilisation maladroite de données incomplètes peut aboutir à un malentendu de ce genre. Chaque nationalité réagit différemment au contexte migratoire — politiquement organisé ou non. Chaque individu réagit, lui aussi, de façon personnelle à ses nouvelles conditions de vie. Variables individuelles, sociales et culturelles se mélangent ici.

CONCLUSION

A la question énoncée au départ, de savoir si les données administratives d'un registre de population sont un reflet fidèle d'une réalité par essence très labile — qu'est la migration internationale — nous pouvons répondre par l'affirmative à condition que *l'observation soit continue* et exploitée, comme le bon sens le suggère, *selon la nationalité* des migrants. D'après nos lectures, ces exigences ne sont pas toujours respectées.



Graphique 5. — Distribution de la taille des ménages selon la nationalité de la personne de référence

De même, l'analyse classique des recensements, par définition instantanée apporte un éclairage complémentaire sur la *répartition par âge et sexe* de la population étrangère, et la composition des *ménages* de résidents. Ici encore, la ventilation des données selon la nationalité est une variable cruciale. Il faut reconnaître en tous les cas que la mesure de la migration entre Nations reste un problème complexe.

Les sources statistiques, même très détaillées, rassemblées avec soin et traitées par les moyens informatiques modernes, ne pourront rendre compte de la réalité culturelle du phénomène sans que leur soient ajoutées une dimension humaine. Les échelles quantitatives de référence doivent être replacées dans un univers plus large mais moins accessibles aux techniques mathématiques traditionnelles. Nous mettons nos espoirs dans les nouvelles *méthodes d'analyse qualitative* et pourquoi pas dans les ressources des systèmes-expert et de l'intelligence artificielle. Le progrès vient souvent de la multidisciplinarité de la recherche.

SOURCES

Institut national de Statistique (Bruxelles) : Séries annuelles des «Annuaire statistiques», des «Bulletins de Statistique Démographique» et Tomes des «Recensements généraux de la Population de la Belgique» (1947, 1961, 1970, 1981) consacrés à la population par âge, sexe et nationalité.